



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2026

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le jeudi 26 Février 2026 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON – Thierry CRESPO– Léa DESCHOENMAECKER - Olivier GUERIN — Pierre BOUSSEAU – Jean Claude CZERWINSKI.

Étaient absents : Emmanuel GOUPILLEAU, Brigitte BRATEK.

Étaient excusés : Brigitte RICCI – Catherine PALLUT.

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER.

Madame Carine DAULON ouvre la séance est 20 heures.

Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2026.

Délibération 2026_2_1 : Bornage terrain –chez Favard

Madame le Maire fait lecture de la demande d'acquisition d'un terrain par Mme RENAULT.
Elle souhaite acquérir un terrain constructible de 1000 m² en vue de faire construire sa résidence principale.

Madame le Maire propose à l'assemblée de vendre :

- Une partie de la « parcelle 10 » située au 3 chemin de chez Favard à Mme RENAULT au prix de 13 euros le m².

Il convient de réaliser un bornage.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Propose de lui vendre une parcelle constructible située au 3 chemin de chez Favard au prix de 13 euros le m².
- Accepte de réaliser un bornage aux frais de la commune.
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire de contacter le géomètre.
- Donne pouvoir à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire pour la signature de la convention de bornage avec Mme DENIS Déborah, géomètre et de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_2_2 : Adhésion des Maires Ruraux de la Charente 2026

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires Ruraux de la Charente relatif à la cotisation pour l'année 2026.

Cette adhésion permettrait à la collectivité d'accéder à de nombreux services et ressources.

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de 110 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la cotisation pour l'année 2026 de l'Association des Maires Ruraux de la Charente.
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_2_3 : Cotisation 2026 à l'AMF de la Charente

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Charente relatif à la cotisation pour l'année 2026.

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de 217 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la cotisation pour l'année 2026 de l'Association des Maires de France et Présidents d'Intercommunalité de la Charente.
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_2_4 : Cotisation 2026 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil National des Villes et Villages Fleuris relatif à la cotisation pour l'année 2026.

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de 50 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la cotisation pour l'année 2026 du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_2_5 : Adhésion 2026 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Madame le maire donne lecture du courrier du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement appelant l'adhésion 2026.

Elle rappelle que le CAUE intervient dans la maîtrise d'œuvre sans contrepartie financière et de manière dégagée de tout intérêt.

Le CAUE a permis à la collectivité de mettre en œuvre la feuille de route dans le cadre de Grand Village pour Demain.

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de 100 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la cotisation 2026 au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_2_6 : Cotisation 2026 au SDEG 16

Madame le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente appelant la cotisation pour l'année 2026.

Le montant pour l'année 2026 sera de 959.11 €.

Elle souligne qu'aujourd'hui, il y a encore 5 points lumineux en éclairage traditionnel.

Il sera judicieux de faire passer ces 5 points en éclairage LEDS pour une diminution de la consommation énergétique et une baisse du montant annuel.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la participation au SDEG 16.
- Demande à Madame le maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_2_7 : Accès à l'eau potable pour la ferme du buisson

La maire rappelle le projet initial qui consiste à ce que la ferme du buisson soit raccordée à l'eau potable.

Le raccordement pourrait se faire en limite de propriété à partir du bord de la route de Montmoreau (RD24) où le réseau est disponible. Un devis a été réalisé par AGUR d'un montant de 1767.23 euros

Une tranchée devra être réalisée pour enfouir le tuyau d'alimentation du bord de la route jusqu'aux serres (à faire en même temps que les travaux du chemin ou indépendamment avec une trancheuse)

Le conseil a majoritairement conclu qu'il faudrait en profiter pour alimenter en eau la grange du Buisson et proposait d'alimenter la ferme à partir de la Grange. Un questionnement se pose : le réseau Agur est assez loin de la limite de propriété et une extension de réseau par Agur serait nécessaire avec un délai que nous ne pouvons contrôler.

Il a donc été suggéré de maintenir le projet initial de connexion de la ferme à partir de la départementale et de faire en parallèle la demande de raccordement de la Grange pour laquelle il n'y a pas d'urgence.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant la décision de donner l'accès à l'eau potable à la ferme du Buisson pour faciliter la manutention de la production de l'été.
- Accepte la réalisation de raccordement d'eau de la ferme à partir de la départementale.
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer le devis correspondant.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

À compter du 1^{er} Mars 2026, le loyer de Mr B passera à 552.27 € (au lieu de 547.95€).

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

GRANGE Mounier :

Les travaux de toiture sur la partie grange seront achevés semaine 10.

POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Voirie** : Compte rendu des travaux réalisés en 2025. Prévision d'un tour de commune samedi 28 février 2026 afin de répertorier les travaux à réaliser en 2026. Rendez-vous sur site programmé avec le BEGT vendredi 6 mars 2026 à 15h30.
- **Finances** : Préparation du budget 2026.
- **Économique** : Projet d'installation de poules pondeuses en partenariat avec la ferme de Marie Loup NIVET.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier de la SACEM.
- Prochain CM après les élections.
- Lecture du courrier en provenance de la préfecture dans le cadre des transmissions des états 1259 et des délibérations de vote de taux de FDL en 2026.
- Lecture du courrier du premier ministre concernant le budget 2026.
- **Compte rendu du CRER** : l'étude du CRER a été faite le 04 février 2026.
- Un rendez-vous est programmé fin mars 2026 avec le CEP pour travailler sur le plan de financement de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Approuvé lors du conseil municipal du 27 avril 2026

Le Maire

Carine DAULON



La secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER

